

COMMUNE DE FILLIÈRE



Aviernoz



Évires



Les Ollières



Saint-Martin-
Bellevue



Thorens-Glières

Commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017 issue de 5 communes historiques, désormais dénommées « communes déléguées » : Aviernoz, Evires, Les Ollières, Saint-Martin-Bellevue et Thorens-Glières. 9035 habitants.

Postes d'agent-e-s d'animation pour les services périscolaires et les centres de loisirs

Date prévue du recrutement : au plus vite

Type de recrutement : contractuel-le de droit public

Cadre d'emploi : adjoints d'animation

Date limite de réception des candidatures : 15 décembre 2017

Pour l'année scolaire 2017-2018, la commune nouvelle de Fillière recrute des animateurs et animatrices pour ses services périscolaires (sur chaque commune déléguée, à savoir : Aviernoz, Evires, Les Ollières, Saint-Martin-Bellevue et Thorens-Glières) et pour ses centres de loisirs (sur Thorens-Glières et Saint-Martin-Bellevue).

Le **temps de travail**, selon les postes proposés, varie de 10h à 35h hebdomadaires sur les semaines scolaires (le temps de travail sera fixé au contrat).

Chaque agent sera affecté sur un **lieu de travail** ou deux lieux de travail, correspondant aux communes déléguées (la précision sera faite au contrat).

Les missions principales pourront être les suivantes :

1. Surveiller et animer le temps de restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
 - assurer l'accueil physique des enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire,
 - procéder au service et à la desserte des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
 - assurer l'encadrement extérieur et la surveillance des enfants.
2. Animer et encadrer la garderie et/ou les TAP (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
 - assurer l'accueil physique des enfants,
 - proposer des activités pédagogiques, ludiques, sportives ou culturelles,
 - assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
 - collaborer avec l'équipe d'animation.
3. Animer et encadrer en centre de loisirs (mercredi et/ou vacances scolaires / *ATTENTION, cette mission est proposée sur certains postes seulement*) :
 - assurer l'accueil physique des parents et des enfants,
 - assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur,
 - récupérer les enfants aux écoles maternelles et primaires,
 - assurer la distribution du goûter aux enfants,
 - collaborer avec l'équipe d'animation.

Profil recherché :

- expérience dans l'animation auprès du jeune public
- capacité à élaborer et mettre en œuvre des activités en fonctions des besoins et des caractéristiques des enfants accueillis
- capacité à encadrer des activités
- BAFA souhaité, qualification ou formation similaire appréciée

- adaptabilité, dynamisme
- patience, sens de l'écoute
- devoir de réserve et discrétion professionnelle
- ponctualité, rigueur, sérieux
- bon relationnel avec les enfants, pratique d'un langage adapté
- esprit d'équipe et d'initiative

Renseignements et candidatures :

Pour tout renseignement sur le poste, veuillez contacter la coordonnatrice enfance, jeunesse, périscolaire, Mme LOEFFLER, au 04.50.22.82.32, ou la responsable du service ressources humaines, Mme PERRISSIN-FABERT, au 04.50.22.45.24.

Merci de transmettre votre candidature avant le 15 décembre 2017 (CV + lettre de motivation en précisant les références de l'annonce et vos contraintes éventuelles) à M. le Maire de Fillière, soit par courriel à rh@commune-filliere.fr (au format pdf), soit par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.

Information travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.